



OSC68072 – 138/2/24

**SOMMET EXTRAORDINAIRE DE L'UA SUR L'AGENDA DU PDDAA
POST-MALABO
9-11 JANVIER 2025
KAMPALA (OUGANDA)**

**Ext./Assembly/Decl./3(XIX)
Original : anglais**

**DÉCLARATION DU PDDAA DE KAMPALA SUR LA MISE EN PLACE
DES SYSTÈMES AGROALIMENTAIRES RÉSILIENTS ET DURABLES
EN AFRIQUE**

Nous, chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine (UA), réunis à l'occasion du Sommet extraordinaire à Kampala (Ouganda), du 9 au 11 janvier 2025 ;

RÉITÉRONS notre engagement en faveur du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) ;

RECONNAISSONS qu'il est urgent de redoubler nos efforts afin de promouvoir le développement de systèmes agroalimentaires résilients, inclusifs and durables en Afrique ;

RAPPELANT l'Aspiration 1, de l'Objectif 5 de l'Agenda 2063, qui vise à moderniser l'agriculture pour une productivité et une production accrues ;

RAPPELANT PAR AILLEURS la Déclaration de Malabo du Programme détaillé pour le développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA), adoptée à l'occasion de la vingt-troisième Session ordinaire de la Conférence de l'UA à Malabo (Guinée équatoriale), en juin 2014, au cours de laquelle les États membres se sont engagés en faveur d'une transformation agricole inclusive. La Déclaration de Malabo sur le PDDAA a réitéré les déclarations antérieures, notamment la Déclaration de Maputo de 2003 sur le PDDAA et la Déclaration de Syrte de 2004 sur les défis liés à la mise en œuvre d'un développement intégré et durable dans l'agriculture et l'eau en Afrique.

RECONNAISSANT que la population africaine devrait atteindre 2,5 milliards de personnes à l'horizon 2050, tandis que la population mondiale devrait atteindre 9,8 milliards de personnes, et

RECONNAISSANT PAR AILLEURS les défis que cette situation posera pour la demande alimentaire et la nécessité d'augmenter de manière considérable la production agricole, la productivité, la transformation des aliments et le commerce.

RECONNAISSANT ÉGALEMENT les conséquences significatives des changements climatiques sur l'agriculture et les systèmes alimentaires, particulièrement sur les populations vulnérables, et **SOULIGNANT** la nécessité pour des réponses innovantes susceptibles d'assurer une alimentation sécurisée, abordable et nutritionnelle tout en renforçant la coopération internationale et les engagements en faveur des cadres visant à assurer la viabilité.

CONSIDÉRANT EN OUTRE que face à l'urbanisation rapide et à l'évolution des habitudes de consommation vers des aliments prêts à être consommés et transformés, et **PRENONS NOTE** du rôle pertinent du renforcement du secteur de la transformation alimentaire pour connecter les petits exploitants et autres agriculteurs, quelle que soit leur taille aux marchés aux niveaux national et régional en pleine croissance. Bien qu'il connaisse une croissance rapide, le secteur de la transformation en est encore à ses débuts. L'Afrique a donc l'opportunité de tracer une trajectoire qui promeut les technologies et les pratiques de transformation des aliments qui optimisent les résultats nutritionnels.

RECONNAISSANT PAR AILLEURS l'impact transformateur des innovations technologiques, des avancées dans l'agriculture numérique, de la biotechnologie et de l'agriculture de précision pour révolutionner les systèmes agroalimentaires africains, ainsi que l'adoption croissante des téléphones mobiles et des outils numériques qui améliorent l'accès des agriculteurs aux informations pertinentes, aux services financiers et aux marchés.

NOTANT AVEC PRÉOCCUPATION les graves défis posés par les changements climatiques, la dégradation de l'environnement et l'instabilité sociale, l'Afrique est confrontée à un ensemble complexe de problèmes qui affectent directement la productivité agricole. Les changements dans les régimes de précipitations, la hausse des températures et la multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes mettent en lumière le besoin urgent d'une gestion viable des terres et de l'eau et de pratiques agricoles intelligentes face au climat. Par ailleurs, il s'avère essentiel de s'attaquer à l'instabilité sociale, particulièrement aux flux migratoires causés par les conflits, tandis que le continent est aux prises avec les conséquences des changements climatiques et les baisses de productivité.

RECONNAISSANT AUSSI le rôle essentiel de la dynamique de l'égalité hommes-femmes dans le secteur de l'agriculture ; l'autonomisation des femmes et les groupes vulnérables est cruciale étant donné que les femmes constituent une grande partie de la main-d'œuvre agricole dans beaucoup de pays africains. La suppression des obstacles à l'accès aux ressources foncières, au crédit et aux intrants agricoles est pertinente pour accroître de manière considérable la productivité et pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Des politiques et des interventions prenant en compte l'égalité entre les hommes et les femmes genre sont donc essentielles pour pouvoir transformer le secteur agroalimentaire et bâtir des communautés plus fortes et plus résilientes.

SOULIGNANT AUSSI que l'immense potentiel de l'engagement des jeunes, la croissance rapide de la population jeune en Afrique présente une opportunité pour stimuler l'innovation et la croissance agricoles. En offrant aux jeunes une formation, un mentorat et un accès à des ressources vitales, nous pouvons leur donner les moyens de devenir des agents du changement dans les systèmes agroalimentaires. Cet engagement aborde non seulement des problèmes urgents comme le chômage et la migration rurale-urbaine, mais injecte également de nouvelles perspectives et une nouvelle énergie, favorisant des systèmes agroalimentaires plus dynamiques et tournés vers l'avenir ;

NOTANT que les politiques commerciales et l'intégration régionale, les initiatives comme la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) sont pertinentes pour la transformation des systèmes agroalimentaires africains. La ZLECAf vise à accroître le commerce intra-africain tout en réduisant les droits de douane, en éliminant les barrières commerciales et en harmonisant les normes, afin d'améliorer l'accès au

marché et de promouvoir des liens économiques plus solides entre les pays africains. Cette intégration renforce la compétitivité et la résilience agricoles, ce qui positionne ainsi l'Afrique pour une croissance durable ;

RECONNAISSANT EN OUTRE le rôle crucial de l'industrialisation inclusive de l'agriculture ; afin de stimuler la croissance économique, la création d'emplois et une prospérité partagée, il s'avère essentiel d'intégrer la production agricole dans des chaînes d'approvisionnement plus larges pour pouvoir lutter contre l'insécurité alimentaire et améliorer la nutrition. Afin d'y parvenir, il faut toutefois investir dans des systèmes d'innovation technologique, des services efficaces, des infrastructures, ainsi que des dispositions politiques, réglementaires et institutionnelles pour améliorer les performances et la compétitivité du secteur émergent de la transformation agroalimentaire.

RECONNAISSANT PAR AILLEURS le potentiel de transformation des technologies émergentes pour stimuler la productivité et la résilience des systèmes agroalimentaires africains, ces innovations offrent des solutions puissantes aux défis urgents, comme l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et les changements climatiques tout en améliorant les techniques agricoles et en optimisant la gestion des ressources. L'adoption de la mécanisation, de l'agriculture numérique, de la biotechnologie et d'autres avancées technologiques est cruciale pour améliorer l'efficacité, la durabilité et l'évolutivité de ce secteur.

SOULIGNANT EN OUTRE que la gestion durable de l'eau, particulièrement dans les régions où l'eau est rare, est fondamentale pour la transformation des systèmes agroalimentaires africains. La mise en œuvre de pratiques efficaces telles que l'irrigation goutte à goutte, la récupération de l'eau de pluie et le recyclage de l'eau est indispensable pour accroître la productivité agricole face aux changements climatiques et à la croissance démographique. Les investissements dans les infrastructures hydrauliques et les pratiques de gestion durable sont essentiels pour renforcer la résilience des systèmes agroalimentaires et garantir leur viabilité à long terme ;

NOTANT PAR AILLEURS que la réponse aux divers besoins des agriculteurs, des petits exploitants aux grands agriculteurs est pertinente afin de parvenir à une transformation durable des systèmes agroalimentaires. Les petits exploitants agricoles sont souvent confrontés à un accès limité aux ressources, alors que les agriculteurs de moyenne et grande taille sont confrontés à des défis réglementaires et logistiques. Des politiques et des systèmes d'appui adaptés sont pertinents pour relever ces différents défis, ce qui permet ainsi à tous les agriculteurs d'améliorer leur productivité et leur production, de promouvoir une croissance équitable et de renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle sur tout le continent ;

SOULIGNANT AUSSI que le passage d'une approche axée sur l'agriculture à une approche axée sur les systèmes agroalimentaires permettra de relever les défis qui touchent l'ensemble du système agroalimentaire, tout en harmonisant les politiques

avec des objectifs élargis de développement. Cette approche holistique accorde la priorité à la durabilité environnementale, promeut des régimes alimentaires diversifiés et nutritifs pour lutter contre la malnutrition et garantit l'inclusion économique de la population africaine en grande partie agricole. Le programme vise également à élargir l'accès aux marchés et à stimuler le commerce régional, notamment à travers la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf), afin d'augmenter de manière considérable le commerce agricole intra-africain ;

RECONNAISSANT AUSSI l'importance de la réduction des pertes post-récolte, **SOULIGNONS** la nécessité de promouvoir des innovations en matière de manutention, de stockage et de transport après récolte, afin de réduire les pertes alimentaires et d'améliorer la disponibilité alimentaire et les revenus des agriculteurs ;

ACCEPTANT les résolutions de la Session extraordinaire du Comité technique spécialisé sur l'Agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement, tenue à Addis-Abeba (Éthiopie), du 23 au 25 octobre 2024 ;

ADOPTONS, par la présente, ***la Stratégie et le Plan d'Action du PDDAA : 2026-2035 et la Déclaration du PDDAA de Kampala ci-après sur la mise en place des Systèmes agroalimentaires résilients et durables en Afrique.***

I. Engagement à intensifier la production alimentaire durable, l'industrialisation de l'agriculture et le commerce

Nous engageons à augmenter la production agroalimentaire de 45 % d'ici à la fin de 2035 par l'adoption de pratiques agricoles durables afin de répondre aux besoins alimentaires croissants de l'Afrique et aux opportunités commerciales mondiales, tout en réduisant les pertes post récolte de 50 % et en triplant le commerce intra-africain de produits agroalimentaires et des intrants à l'horizon 2035, conformément à la ZLECAf, et en augmentant la part des aliments transformés au niveau local à 35 % du PIB agroalimentaire d'ici à 2035. Afin de parvenir, **DÉCIDONS de :**

- a) Renforcer et garantir la fonctionnalité des systèmes d'intrants agricoles, notamment les systèmes semenciers, la santé des sols et les engrais, la gestion de l'eau et les services de recherche et de vulgarisation agricoles, tout en favorisant l'adoption généralisée de pratiques agricoles viables qui préservent les ressources, protègent les écosystèmes et garantissent la productivité et la production à long terme.
- b) Créer un environnement politique et réglementaire propice au développement et à l'intégration des technologies émergentes, comme les biotechnologies, l'intelligence artificielle, la numérisation et l'agriculture de précision.

- c) Stimuler la croissance, la compétitivité et la viabilité des entreprises agro-industrielles, avec un accent particulier sur les petites et moyennes entreprises (PME).
- d) Faciliter l'intégration des petits exploitants agricoles, des femmes et des jeunes dans les chaînes de valeur et les marchés régionaux, tout en développant et en renforçant ces chaînes pour stimuler la valeur ajoutée à toutes les étapes et en garantissant une participation et des avantages équitables dans la production et le commerce agricoles, et en garantissant le respect des normes de durabilité qui répondent aux exigences environnementales et sociales pour améliorer la croissance et l'efficacité économiques.
- e) Renforcer l'accès aux marchés et la facilitation des échanges en supprimant les barrières commerciales et en améliorant les infrastructures pour une circulation efficace des marchandises.
- f) Investir dans les chaînes de valeur régionales, les infrastructures post-agricoles, les paniers alimentaires et les corridors commerciaux pour renforcer la coopération régionale, augmenter le commerce pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers les Etats membres de l'Union africaine.

II. Engagement à Stimuler les investissements et le financement pour une Transformation accélérée des systèmes agroalimentaires

Nous engageons à mobiliser un montant total de 100 milliards de dollars d'investissements publics et privés dans les systèmes agroalimentaires africains à l'horizon 2035, tout en veillant à ce qu'au moins 10% des dépenses publiques annuelles soient allouées aux systèmes agroalimentaires, et qu'au moins 15 % du PIB agroalimentaire soit réinvesti chaque année dans le secteur. Afin d'y parvenir, **DÉCIDONS** de :

- a) Accroître les investissements des secteurs public et privé dans les systèmes agroalimentaires afin de stimuler la croissance durable et l'innovation.
- b) Accroître les investissements du secteur public afin d'appuyer les infrastructures et les initiatives pertinentes au sein des systèmes agroalimentaires.
- c) Renforcer les capacités pour élaborer et mettre en œuvre des programmes phares et des projets susceptibles d'être financés par les banques, tout en veillant à ce que les investissements conduisent à des résultats percutants et évolutifs.

- d) Améliorer l'accès au financement pour la transformation des systèmes agroalimentaires, en facilitant une plus grande participation des parties prenantes de tous les secteurs, en veillant à ce que des niveaux adéquats de financement climatique atteignent les agriculteurs et les petits et moyens producteurs et transformateurs de produits alimentaires.

III. Engagement pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Nous engageons à éradiquer la famine dans tous les États membres de l'Union africaine à l'horizon 2035 et à réduire le retard de croissance de 25 %, l'émaciation de 25 % et le surpoids de 25 %, garantissant ainsi que 60 % de la population puisse avoir accès à une alimentation saine. À cette fin, **DÉCIDONS** de :

- a) Promouvoir des systèmes agroalimentaires qui améliorent les résultats de la nutrition et de la santé humaine, en promouvant des régimes alimentaires qui contribuent au bien-être général.
- b) Stimuler la production et la consommation de cultures, d'animaux, de poissons et de produits de la pêche traditionnels et indigènes nutritifs grâce à des réformes politiques et réglementaires spécifiques et à des stratégies de financement pour ces chaînes de valeur.
- c) Renforcer les politiques, les programmes, l'éducation et la sensibilisation des consommateurs en matière de nutrition afin d'éliminer les carences en micronutriments.
- d) Améliorer les normes sanitaires et phytosanitaires (SPS) et mettre en œuvre les protocoles *One Health* (Une seule Santé) afin de garantir la sécurité alimentaire et de protéger la santé humaine, animale, végétale et environnementale.
- e) Investir dans la surveillance et la déclaration des maladies, renforcer les laboratoires vétérinaires, augmenter la production de vaccins, accorder la priorité à l'éradication de la peste des petits ruminants (PPR) à l'horizon 2030 et améliorer la coopération en matière de maladies animales transfrontalières.
- f) Accorder la priorité à la recherche et au développement de variétés de cultures fourragères améliorées et promouvoir des sources alternatives d'aliments pour améliorer la nutrition du bétail et réduire la dépendance aux aliments traditionnels.

- g) Renforcer les chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture tout en promouvant des pratiques durables, le renforcement de la résilience et une gestion efficace et durable des ressources aquatiques.
- h) Développer des filets de sécurité sociale innovants qui luttent de manière efficace contre la malnutrition et promeuvent la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

IV. Engagement à promouvoir l'inclusivité et les moyens de subsistance équitables

Nous engageons à réduire de 50 % le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté, à réduire de 50 % l'écart de rendement entre les hommes et les femmes agricultrices et à autonomiser au moins 30 % des femmes, 30 % des jeunes et 30 % des groupes vulnérables dans les chaînes de valeur agroalimentaires à l'horizon 2035. Pour y parvenir, **DÉCIDONS** de :

- a) Améliorer les infrastructures et l'accès aux services sociaux dans les zones rurales et les communautés vulnérables.
- b) Réduire l'écart de rendement entre les agriculteurs et les agricultrices.
- c) Faciliter l'accès aux ressources productives, notamment aux services financiers conviviaux, à l'innovation, à la technologie et à l'accès à la terre pour les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables.
- d) Faciliter les emplois verts et résilients au climat pour les jeunes, les femmes et les groupes marginalisés grâce à des initiatives qui appuient les entreprises axées sur l'agriculture intelligente face au climat, les énergies renouvelables dans l'industrie agroalimentaire, les marchés du carbone et l'adaptation au climat.
- e) Mettre en œuvre des programmes inclusifs de protection sociale qui répondent aux besoins des populations vulnérables.

V. Engagement à bâtir des systèmes agroalimentaires résilients

Nous engageons à veiller à ce que les systèmes agroalimentaires africains soient résilients aux chocs climatiques, socio-économiques et environnementaux ; à ce qu'au moins 30 % des terres agricoles soient sous gestion durable, et que 40 % des ménages soient protégés des chocs à l'horizon 2035. Pour y parvenir, **Nous** engageons à :

- a) Accroître les investissements dans les capacités humaines et physiques de recherche pour générer des technologies et des innovations agricoles qui atténuent les changements climatiques.
- b) Renforcer les systèmes d'alerte et de réponse précoces aux divers chocs tout en mettant en œuvre des stratégies nationales de résilience qui intègrent la résilience dans les plans et les politiques, mobilisant ainsi des ressources pour le renforcement des capacités des systèmes agroalimentaires.
- c) Améliorer la capacité d'absorption des systèmes agroalimentaires pour réduire au minimum les dommages, protéger les moyens de subsistance et appuyer les efforts de redressement à la suite de chocs ou à de perturbations.
- d) Promouvoir des stratégies d'adaptation au sein des systèmes agroalimentaires et des moyens de subsistance afin de réduire la vulnérabilité aux chocs et facteurs de stress majeurs.
- e) Accroître la mobilisation des financements climatiques et de l'assistance technique pour apporter une assistance aux agriculteurs, particulièrement les petits exploitants, et la transition vers des pratiques agricoles à faibles émissions de carbone.
- f) Promouvoir les connaissances et les pratiques indigènes, tout en reconnaissant leur rôle dans la promotion de la gestion et de la résilience environnementales.

VI. Engagement à renforcer la gouvernance des systèmes agroalimentaires

Nous engageons à faire en sorte qu'à l'horizon 2028, tous les États membres de l'Union africaine et des Communautés économiques régionales (CERs) intègrent la Déclaration de Kampala du PDDAA dans leurs plans d'investissement dans les systèmes agroalimentaires aux niveaux national et régional, et adoptent les pratiques exemplaires en matière de gouvernance des systèmes agroalimentaires basées sur les principes du PDDAA. Par ailleurs, à l'horizon 2030, tous les pays intégreront le processus d'examen biennal du PDDAA dans leurs plateformes nationales d'évaluation sectorielle conjointe de l'agriculture. Pour y parvenir, **Décidons** de :

- a) Maintenir les principes du PDDAA qui incluent une croissance économique axée sur l'industrie agroalimentaire pour un développement inclusif et durable ; une complémentarité et une coopération régionales ; et la participation inclusive de toutes les parties prenantes, particulièrement les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables.

- b) Promouvoir une prise de décision fondée sur des données probantes et une responsabilité mutuelle, en veillant à ce que les actions soient guidées par des données fiables.
- c) Renforcer la Commission de l'Union africaine, l'AUDA-NEPAD et les Communautés économiques régionales afin de leur permettre de s'acquitter des rôles et des mandats énoncés dans la présente Déclaration.
- d) Élaborer un instrument financier visant à appuyer la mise en œuvre effective de la présente Déclaration.
- e) Donner aux parlements nationaux, régionaux et continentaux, ainsi qu'à leurs commissions, les moyens de garantir l'alignement cohérent de la législation et des budgets nationaux sur les objectifs de la Déclaration de Kampala sur le PDDAA, et d'assurer la supervision de la mise en œuvre effective des politiques pertinentes.
- f) Renforcer les organisations de producteurs afin de leur permettre de remplir leur rôle dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques nationales et régionales, ainsi que des mandats décrits dans la présente Déclaration.

VII. Appel à l'Action

Nous, Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine reconnaissons qu'afin d'atteindre les objectifs et les cibles énoncés dans la présente déclaration, il faudra l'engagement de nombreuses parties pour transformer ces décisions en résultats concrets. Pour y parvenir, appelons :

- a) Les États membres à :
 - Intégrer et prendre en compte les engagements de la présente Déclaration dans les politiques, stratégies et cadres budgétaires nationaux, afin d'assurer une mise en œuvre efficace à travers les Plans nationaux d'investissement pour les Systèmes agroalimentaires (PNIAs) et veiller à ce que des programmes et outils de mise en œuvre efficaces soient mis en place pour assurer la mise en œuvre de ces PNIAs.
 - Élaborer et mettre en œuvre des politiques globales et cohérentes qui promeuvent l'investissement du secteur privé dans la transformation des systèmes agroalimentaires tout en garantissant un soutien efficace du secteur public à ces systèmes.

- Accroître les investissements dans les infrastructures, la recherche et les services de vulgarisation pour appuyer la transformation accélérée des systèmes agroalimentaires.
- Veiller à ce que des systèmes de coordination efficaces soient mis en place, et qu'il y ait une participation inclusive à la gouvernance des systèmes agroalimentaires, en accordant une attention particulière aux femmes, aux jeunes et aux groupes vulnérables.
- Assurer une capacité adéquate et désigner une équipe de suivi et d'évaluation de haut niveau, appuyée par des systèmes de connaissances à l'échelle de l'Afrique, des experts techniques et des plateformes numériques robustes pour une évaluation efficace des performances et une gestion des données.

b) L'Union africaine (CUA), l'AUDA-NEPAD et les Communautés économiques régionales à :

- Aider les États membres de l'UA et les CER à intégrer les engagements de la présente Déclaration dans les Plans nationaux et régionaux d'investissement dans le secteur agroalimentaire (PNIA et PRIA).
- Faciliter la collaboration régionale, l'intégration économique et l'harmonisation des politiques entre les pays africains pour pouvoir stimuler le commerce intra-Africain.
- Créer un conseil consultatif dirigé par le secteur privé afin de renforcer la participation du secteur privé.
- Mener un processus d'évaluation agricole biennale, à partir de l'année 2027, et faire rapport sur les progrès accomplis à la Conférence, à l'occasion de sa Session ordinaire de janvier/février, à compter de 2028.
- Améliorer l'utilisation des résultats du rapport d'examen biennal du PDDAA afin de guider la planification et la prise de décision aux niveaux national, régional et continental.

c) Aux agriculteurs et aux producteurs ruraux à:

- Adopter des pratiques innovantes et des technologies émergentes visant à stimuler la productivité, la viabilité et la résilience agricoles.
- Investir dans la stimulation des innovations de production et de la compétitivité des coûts dans le but de conquérir une plus grande part des marchés nationaux et régionaux.

d) **Aux organisations de la société civile à :**

- Mettre en place un cadre spécial pour superviser les Plans d'investissement dans les systèmes agroalimentaires nationaux et régionaux (PNIA et PRIA), ce qui garantit la transparence et l'obligation de rendre des comptes dans leur mise en œuvre.
- Plaider en faveur d'un développement inclusif, tout en garantissant la représentation des jeunes, des femmes et des groupes marginalisés.
- Promouvoir des pratiques agricoles durables et équitables dans la transformation des systèmes agroalimentaires.

e) **Au secteur privé à :**

- Investir dans la technologie, l'innovation, le développement des marchés et l'intégration de la chaîne de valeur pour promouvoir la transformation des systèmes agroalimentaires.
- Accroître les investissements dans les chaînes de valeur agroalimentaires durables pour stimuler la production alimentaire, l'industrialisation de l'agriculture et le commerce.

f) **Aux Parlementaires à :**

- Appuyer les États membres de l'Union africaine et les CER dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de plans d'investissement dans les systèmes agroalimentaires aux niveaux national et régional, par le biais d'une législation appropriée, d'allocations budgétaires et d'une supervision institutionnelle.
- Veiller à ce qu'au moins 10 % des dépenses publiques annuelles soient investies dans les systèmes agroalimentaires, et assurer le suivi de leur utilisation efficace aux niveaux national et régional.

g) **Aux partenaires au développement et aux organisations internationales à:**

- S'engager à appuyer la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action du PDDAA : 2026-2035 et de la Déclaration du PDDAA de Kampala en alignant leurs ressources techniques et financières sur les priorités continentales ;
- Aider la Commission de l'UA, l'AUDA-NEPAD et les Communautés économiques régionales à apporter le soutien nécessaire aux États membres afin d'intégrer la Déclaration du PDDAA de Kampala dans les PNIA ;
- Appuyer les systèmes de données et les efforts en matière de responsabilité mutuelle aux niveaux national, régional et continental.

La présente Déclaration entre en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Faite le 11 janvier 2025 à Kampala (Ouganda)